



Critères d'évaluation partie A, B et C

Examen professionnel Masseur-euse médical-e avec brevet fédéral

❖ Critères d'évaluation de l'examen partie A

Veillez prendre note des informations et instructions pour l'examen partie A sur les informations de l'épreuve-test.

Pour le type de question «choix unique» la réponse correcte donne 1 point.

Pour le type de question «Kprim» la dotation est la suivante:

- Deux points: pour 4 réponses correctes.
- Un point: pour 3 réponses correctes.
- 0 point: pour 2, 1 ou aucune réponse correcte.

Pour le type de question «Lien de causalité» la bonne réponse donne 1 point.

Pour le type de question «Attribution» chaque bonne réponse des quatre possibilités donne une demi-point, donc un maximum de 2 points pour la question.

❖ Critères d'évaluation de l'examen partie B

Pour chaque point, les critères d'évaluation suivants seront appliqués:

- Connaissances spécifiques au métier
- Compétences techniques
- Décisions thérapeutiques / cliniques
- Compétences de communication et compétences sociales

❖ Critères d'évaluation de l'examen partie C

Veillez prendre note des informations et instructions pour l'examen partie C sur le site de l'OdA MM www.oda-mm.ch.

Tous les critères d'évaluation de la partie C il y sont donnés.